ALCOOL METHYLIQUE

Toxique

Facilement inflammable

LAMBERT CHEMICALS Sprl
Rue de l'Abbaye 55 - 4040 Herstal
Tél : +32/4/248.86.60 - Fax : +32/4/248.86.61
E-mail : info@lambert-chemicals.com

CentreAnti-Poison : 070/245.245

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : ALCOOL METHYLIQUE
Code du produit : 1283
* Identification du produit
* - Type de produit : Produit pur .
* - Usage de produit : Certaines applications industrielles (Solvant , ...).
* Identification de la société : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.
* N° de téléphone en cas d'urgence : Voir en-tête de la fiche de données de sécurité.

2. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance		% en poids	n° CAS / n° EC / n° annexe CE	Symbole(s)	Phrase(s) R
Méthanol	:	> 99.85 %	000067-56-1 / 200-659-6 / 603-001-00-X	F T	11-23/24/25-39/ 23/24/25

Valeur limite (Belgique) : *200 ppm (266 mg/m³)*
Valeur courte durée (Belgique) : *250 ppm (333 mg/m³)*

*
Le texte complet des phrases R se trouve au chapitre 16.

3. IDENTIFICATION DU DANGER

* Toxique (T) : R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25 - Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
* Facilement inflammable (F) : R11 - Facilement inflammable.

4. PREMIERS SECOURS

En Général : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.
Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. (év. se doucher).
Si nécessaire, appeler un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, abondamment et à fond à l'eau. (au moins 15 minutes)
Enlever les verres de contact.
Consulter un oculiste.
- Ingestion : Emmener le patient IMMEDIATEMENT à l'hôpital.
Instructions pour le médecin : Traiter spécifiquement contre l'intoxication du Méthanol.
Placer le patient en observation, car les symptômes de l' intoxication du Méthanol ne se manifestent qu'après 18-36 h (ou plus).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Adéquats : Poudre , Beaucoup d'eau , Dioxyde de carbone , Mousse résistant aux alcools .

* Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Risques particuliers : En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent. Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée). Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone. Eviter toute inhalation. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir chapitre 8).

* Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque. Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte. Eviter l'évacuation dans les égouts et les eaux potables. (Danger d'explosion.) Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

* Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant inerte et éliminer comme déchet dangereux. (Voir chapitre 13). Les résidus peuvent être arrosés à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

* Manipulation : Eviter toute inhalation. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé.

Prévention des incendies et des explosions : A une température supérieure ou égale au point d'éclair, le mélange vapeur-air peut devenir facilement inflammable et explosif. Tenir à l'écart de toute source d'ignition éventuelle (feu ouvert, étincelles, fumée). Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit. Utiliser un équipement à l'épreuve d'explosion. Utiliser l'outil étincelle-bras.

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du feu. Conserver à l'écart des : Oxydants , Magnésium .

Matériaux d'emballage recommandés : Acier doux galvanisé , Acier inoxydable .

Matériaux d'emballage déconseillés : Aluminium .

8. MESURES POUR CONTROLE EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Aérer la zone en suffisance.

Hygiène industrielle : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Limites d'exposition professionnelle : Voir chapitre 2.

Equipements individuels de protection

- Protection respiratoire : Ventilation , Aspiration locale , Un équipement de protection respiratoire (Type de filtre AX).
- Protection des mains : Gants (Caoutchouc butylique).
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité.
- Protection de la peau et du corps : Un vêtement de protection approprié.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique (20°C)	: Liquide.
Couleur/Aspect	: Clair(e) , Incolore .
Odeur	: Alcool .
Valeur pH	: Non applicable.
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa)	: 65 °C
Point de congélation/fusion	: -98 °C
Température de décomposition	: Non applicable.
Point d'éclair (CC)	: 11 °C
Temp. d'auto-inflammation	: 455 °C
Limites d'explosivité en air	: 5,5 - 36,5 % (v/v)
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Pression de vapeur (20°C)	: 127 mbar
Densité de vapeur relative (air=1)	: 1,1
Densité (20°C)	: 0,790 - 0,794 kg/l
Hydrosolubilité	: Entièrement soluble.
Soluble dans:	: Alcool , Ether , La plupart des solvants organiques.
Log P octanol/eau à 20°C	: -0,7
Densité relative (l'eau = 1)	: 0,8

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	: Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	: Températures élevées .
Matières à éviter	: Oxydants , Magnésium .
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie, des oxydes de carbone (CO) et de la fumée se dégagent.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

- Inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'exposition à de fortes concentrations peut causer un début de perte de conscience et des troubles de la vue. Dans certains cas: risque d'inconscience pouvant entraîner la mort. Symptômes: Toux , Etourdissements , Abrutissement , Maux de tête , Perte de conscience .
- Contact avec la peau	: Le contact avec la peau peut provoquer une irritation. Le produit provoque un dessèchement de la peau. Le produit est absorbé par la peau. Symptômes: Rougeur . LD50 (lapin, admin. cutanée): 20.000 mg/kg
- Contact avec les yeux	: Peut provoquer une irritation. Symptômes: Rougeur , Mauvaise vue .
- Ingestion	: Symptômes: Toux , Maux de tête , Diarrhée , Coliques , Abrutissement . LD50 (rat, orale): 6.970 mg/kg
Toxicité chronique	: Aucune donnée disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité	: Produit entièrement soluble dans l'eau.
Persistance et dégradabilité	: Peut se biodégrader. La présence de quantités importantes dans les eaux superficielles peut causer un manque d'oxygène.
Bio-accumulation	: Pas de bio-accumulation.
Ecotoxicité	: LC50 (Daphnia, 48 h): > 10.000 mg/l

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Traitement des déchets et résidus : Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.

Traitement des emballages souillés : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Voies Terrestres (ADR/RID)

* - Nom ADR : 1230 Méthanol, 3, II, ADR

* - Division ADR : 3 , II

- Symbole de danger : 3 + 6.1
- Indication du danger : 336
- N° d'Identification (n°.UN) : 1230

Voie Maritime (IMDG)

* - Nom : 1230 Methanol , 3, (6.1), II, (11°C)

* - Classe : 3 + 6.1

- Symbole de danger : 3 + 6.1
- N° UN : 1230
- Groupe d'emballage : II
- EmS-N° : 3-06

* - Pollutant marine : NO

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Nom du composant dangereux : Méthanol

N° CE : 200-659-6

Symbole(s) de danger : Facilement inflammable (F).
Toxique (T).

Phrases R : R11 - Facilement inflammable.
R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25 - Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Phrases S : S07 - Conserver le récipient bien fermé.
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16. AUTRES INFORMATIONS

* Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Directive 2001/58/CE.
Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.

* Modification par rapport à la révision précédente.

* Modifications : Révision générale .

* Phrases R : R11 - Facilement inflammable.
R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25 - Toxique : dangers d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

* Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances (Producteur , Cartes chimiques , ...).

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité.
Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

Fin du document